

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

~ ~ ~ ~ ~

Date de convocation : 5 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

Étaient Présents : HILAIRE Christine, DAYDE Francis, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, CUOQ Virginie, LEGRAND-MARTINY Anne-Marie, SOULIER David, BERTHON Grégory, POUDROUX Sandra, PELOUX Bruno, VAZ Helder, CHAMPEAU Alain et GEMENS Monique.

Démissionnaire : BOUTEILLON Malorie

Étaient Absents excusés : SABATERY Sandrine, RIEU Elodie, VAUTENIN Christian et MARTINHO Lionel.

Procurations : de VAUTENIN Christian à GROSSET Jean-Marie et de POURRAZ Mylène à PELOUX Bruno.

M. SOULIER David a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 Mars 2022 est approuvé après lecture.

1) Bail de location Logement Maison Santé

M. le Maire présente le projet de bail pour la location du logement au-dessus de la Maison de santé, situé 11, Ancienne Route de Valréas. Il propose de louer ce logement d'une superficie de 53,40 m², composé comme suit :

- Etage : terrasse, cuisine, salon et salle de séjour, salle de bains avec toilette, 1 chambre.

Le loyer annuel est fixé à 4 229,28 €. Ce loyer sera payable mensuellement soit 352,44 €.

Le réajustement du loyer s'effectuera annuellement à la date anniversaire du bail et sera indexé sur l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Cet exposé entendu le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE

- De louer ce logement communal à compter du 1^{er} Mai 2022 à Mme Valérie TRAMUT,

- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail permettant à la commune de percevoir le loyer.

3) CCAS

a) Compte Administratif 2021 du CCAS :

| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes | Résultats |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Fonctionnement 2021 | 4 742,09 € | 7 190,00 € | 2 447,91 € |
| Résult. Antér. reporté 2020 | | | 723,64 € |
| Résultat à affecter | | | 3 171,55 € |

Le Compte Administratif 2021 du CCAS est adopté à l'unanimité.

b) Affectation du Résultat 2021 du CCAS :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 3 171,55 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2022.

c) Budget Primitif 2022 du CCAS :

| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement 2022 | 8 171,55 € | 5 000,00 € |
| Résultat antérieur reporté 2021 | | 3 171,55 € |
| Total | 8 171,55 € | 8 171,55 € |

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 du C.C.A.S..

2) Service Eau et Assainissement

a) Compte Administratif 2021 du Service Eau et Assainissement :

| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes | Résultats |
|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Fonctionnement 2021 | 84 555,90 € | 126 136,15 € | 41 580,16 € |
| Résultat à affecter 2020 | | | 191 818,30 € |

| INVESTISSEMENT | Dépenses | Recettes | Résultats |
|-----------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Investissement 2021 | 39 544,90 € | 103 469,99 € | + 63 925,09 € |

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget du service de l'eau et assainissement

b) Affectation du Résultat 2021 du service Eau et Assainissement :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 233 398,46 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2022.

c) Budget Primitif Service Eau et Assainissement 2022 :

| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2022 | 336 398,46 € | 336 398,46 € |
| Total | 336 398,46 € | 336 398,46 € |

| INVESTISSEMENT | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2022 | 730 593,06 € | 730 593,06 € |
| Total | 730 593,06 € | 730 593,06 € |

Les travaux programmés pour 2021 sur le budget eau et assainissement sont toujours la réhabilitation du réseau d'assainissement situé dans le canal.

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du Service Eau et Assainissement.

3) Commune :

a) Compte Administratif 2021 de la Commune :

| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes | Résultats |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Fonctionnement 2021 | 1 352 355,09 € | 1 599 508,41 € | 247 152,42 € |
| Résultat antérieur reporté | | | 510 847,19 € |
| Résultat à affecter 2021 | | | 757 999,61 € |
| INVESTISSEMENT | Dépenses | Recettes | Résultats |
| Investissement 2021 | 507 764,37 € | 500 165,58 € | - 7 598,70 € |
| Résult. antérieur reporté 2020 | | | - 66 143,73 € |
| Solde d'exécution déficitaire | | | - 73 742,52 € |
| Restes à réaliser | 205 300,00 € | 57 627,00 € | - 147 673,00 € |
| Besoin de Financement | | | - 221 415,52 € |

Les investissements réalisés en 2021 sont : la voirie 2020, changement des copieurs de la mairie, écoles, point info., Installation de

Colombarium, achèvement de la restauration du tableau Saint Sébastien à l'Eglise, acquisition de tables pour le lac et au city stade.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget communal.

b) Affectation du résultat 2021 de la Commune :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 757 999,61 € décide d'affecter 221 415,52 € à la section d'investissement du budget primitif 2022 (article 1068), le solde disponible, d'un montant de 536 584,09 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2022.

c) Vote des 2 taxes :

M. le Maire propose de ne pas modifier les 2 taxes.

| | Taux de Grillon | Taux moyen | Taux moyen |
|---------------------------------|------------------------|----------------------|-------------------|
| | Depuis 2009 | Départemental | National |
| Taxe foncière (bâti) | 38,03 | 38,47 | 37,72 |
| taxe foncière (non bâti) | 43,45 | 55,97 | 50,14 |

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux. M. le Maire précise que l'augmentation qui a pu être constatée par les ménages est la conséquence de la hausse des bases votée par l'Etat. Il indique que cette hausse de 3,43 % est surprenante vu puisqu'en général elle s'élève plutôt à 1 %.

La commune de Grillon depuis 15 ans n'a pas augmenté ses taux d'imposition.

d) Budget Primitif de la Commune 2022 :

Les projets de travaux d'investissement 2022 sont les suivants : l'achat de téléalarmes, voirie 2022, remplacement des chaudières de la cantine et de l'école maternelle, la Route de Richerenches, rénovation de la salle des Fêtes, mini-stadium et informatique des écoles.

| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement 2022 | 1 490 822,00 € | 1 716 123,00 € |
| Virement à la section d'investissement | 761 885,09 € | |
| Affectation excédent antérieur reporté 2021 | | 536 584,09 € |
| Total | 2 252 707,09 € | 2 252 707,09 € |

| INVESTISSEMENT | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Investissement 2022 | 1 602 100,00 € | 272 431,00 € |
| Remboursement capital d'emprunt | 91 400,00 € | |
| Affectation du résultat 2016 à l'article 1068 | | 221 415,52 € |
| Emprunts * | | 511 510,91 € |
| Virement de la section de fonctionnement | | 761 885,09 € |
| Déficit d'investissement reporté 2021 | 73 742,52 € | |
| Total | 1 767 242,52 € | 1 767 242,52 € |

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 20 de la commune.

3) Questions diverses :

- **Bulletin Municipal** : M. Helder VAZ annonce que la commission communication a bien avancé le nouveau bulletin avec de nouvelles rubriques. Il précise que le véritable blason de Grillon a été repris après des recherches basées sur les sources historiques.

- **Le Vialle** : M. le Maire informe qu'un collectif d'habitants du Vialle s'est réuni le 11 mars dans le but d'améliorer le Vialle et en vue de créer une commission spécifique.

M. le Maire trouve que la démarche est particulière et prise à l'envers. Ils souhaitent créer une commission et intégrer l'Association du Patrimoine. Or, l'Association du Patrimoine estime nécessaire que deux ou trois membres élus du conseil municipal participent à cette commission.

Mme Christine HILAIRE rapporte de Mme MERLIN, Président de l'Association du Patrimoine, que l'association ne souhaite pas créer une commission spécifique du « Vialle ». La solution serait peut-être la création d'une nouvelle association.

M. le Maire estime que sur un petit village la création de deux associations avec la même vocation serait absurde.

Suite à la 1^{ère} réunion, ces habitants ont listé « actions prioritaires » à mener au Vialle.

M. le Maire précise que le 1^{er} sujet concerne le Beffroi, ce collectif estime que des travaux de consolidation, maintenance et mise en sécurité doivent être entrepris d'urgence.

M. le Maire indique qu'un rendez-vous avec l'Architecte du CAUE, Mme Passebois, est programmé le 16 mai après-midi.

Ensuite, ils évoquent les 7 panneaux descriptifs qui sont en mauvais état sauf que ce sujet dépend de la Communauté de Communes.

Les différents sujets évoqués sont aussi la signalétique du Vialle (noms des rues), la Place du Château, la Place Anos Syros, les espaces verts devant la maison Milon, les espaces verts, le fleurissement et le statut du Vialle (site classé ou monument inscrit).

M. le Maire précise concernant la Place du Château, que la solution de l'expropriation » comme le suggère ces habitants est loin d'être une solution compte tenu de la complexité du sujet, en effet, pour être possible la commune doit être en P.L.U. et avoir prévu un emplacement réservé, ce qui n'est pas le cas comme sur l'ancien P.O.S..

Il est relativement simpliste, de faire des propositions sans en connaître les tenants et les aboutissants.

M. le Maire fait remarquer que Grillon ne se limite pas au Vialle et que l'ensemble de la commune et ses administrés doivent être au cœur des préoccupations du Conseil Municipal. Une commission municipale n'a pas vocation à s'étendre à des personnes extérieures au conseil sauf dans le cadre réglementaire obligatoire comme pour le CCAS.

Mme Anne-Marie LEGRAND estime que ces sujets font partie de la gestion communale notamment le fleurissement.

M. Helder VAZ pense que ces habitants souhaitent au final traiter de leurs affaires privées et pousser en force des projets les concernant directement.

- Ecole : M. Helder VAZ revient sur un article de la Tribune qui évoque le sujet de la semaine à 4 jours ½ dans le sens que la commune a conservé la semaine à 4 jours ½ sans majorité déclarée.

M. le Maire profite de signaler à la correspondante de la Tribune de faire attention aux propos qu'elle rapporte dans le journal. Il précise qu'il a été pris à partie par la famille ROUSTAN, qui a été fâchée suite à l'article concernant la voirie entre la commune et celle de Colonzelle. Les explications données en conseil n'avaient rien de négatif.

Concernant la semaine à 4 jours ½, M. Francis DAYDE explique que cette décision a été validée par le conseil d'école et surtout approuvée par les enseignants qui ont dévoilé véritablement leurs avis, dans le sens que pour leurs convenances personnelles, ils auraient préféré la semaine à 4 jours mais pour le bien des enfants ils ont confirmé que la semaine à 4 jours ½ est bien meilleure et ce à l'unanimité des enseignants.

Mme Christine HILAIRE rappelle que l'important reste le bien des enfants.

- Mme Christine HILAIRE informe qu'avec Mme Anne-Marie LEGRAND MARTINY, elles ont débuté le fleurissement du Village.

- **Foire de Grillon :** Mme Christine HILAIRE interroge sur la tenue de la paëlla le samedi soir ? Compte tenu du décalage de la date de la foire au 22 mai pour éviter le Pont de l'Ascension, il se trouve que la salle des Fêtes n'est pas libre car elle a été réservée par des particuliers.

Vu qu'aucune solution de repli n'est possible, M. le Maire, annonce que cette année il n'y aura pas de paëlla le samedi soir.

- **Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et Pays de Grignan :** M. Francis DAYDE informe que la taxe ordures ménagères ne subira pas d'augmentation mais pas de baisse, contrairement aux annonces initiales et promises. (Prévisions de 9,5 % au lieu de 11,70 %) Il souligne et regrette qu'en plus aucun investissement pour améliorer le service n'a été entrepris pas la Communauté de Communes.

M. Francis DAYDE informe qu'au 1^{er} janvier 2024, les bio déchets ou déchets organiques domestiques (épluchures et restes de repas, aliments avariés, marc de café...) ne devront plus être mis dans les poubelles individuelles. Le compostage individuel devient donc la

solution. Afin de répondre à cette contrainte réglementaire et apporter une solution aux habitants des composteurs collectifs vont être installés Place Guillot (arrêt de bus en face de l'usine Gerflor).

- M. le Maire rappelle les Elections Présidentielles du 24 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h41.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

MOURIER Patrick

VAUTENIN Christian

CHAMPEAU ALAIN

LEGRAND MARTINY Anne-Marie

GEMENS Monique

PELOUX Bruno

POURRAZ Mylène

VAZ Helder

SOULIER David

CUOQ Virginie

POUDROUX Sandra

BERTHON Grégory

BOUTEILLON Malorie

MARTINHO Lionel

RIEU Elodie